



Principes de conduite du DETEC

1. Nous nous engageons pour les citoyennes et citoyens de la Suisse et nous nous considérons comme une entreprise de services.
2. Pour le bien de la population, nous pensons en variantes et utilisons toute la marge de manœuvre juridique pour trouver des solutions. En matière de projets, nous prenons, en cas de doutes, nos décisions en faveur de celles et ceux qui les conçoivent.
3. Notre prospérité repose sur un bon fonctionnement de l'économie. Nous accordons la priorité à « ce qui va » et non pas à « ce qui ne va pas ».
4. Nous accomplissons nos tâches en impliquant les personnes concernées et en plaçant le résultat au centre de nos préoccupations. Nous nous concentrons sur l'essentiel, faisons preuve d'innovation et utilisons nos ressources de manière efficace. Pour ce faire, nous utilisons les possibilités offertes par la numérisation.
5. Les critiques constructives et objectives sont les bienvenues ; nous ne les communiquons que personnellement. Elles nous permettent d'avancer et de trouver de bonnes solutions.
6. Nous travaillons sérieusement, de manière précise et fiable, respectons les délais et fixons des priorités.
7. Nous travaillons en équipe et entretenons une bonne ambiance de travail.
8. Nous fixons des objectifs clairs et mesurables. Nous analysons les conflits d'objectifs et signalons les différences de manière transparente à l'échelon supérieur.
9. Nous informons en interne et en externe de manière opportune, factuelle, ouverte et crédible.
10. Nous formulons des messages courts, empathiques et proches des citoyennes et des citoyens.